

1 Informations à l'intention des actionnaires

La Banque nationale est une société anonyme régie par une loi spéciale et administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. Son organisation et les attributions revenant aux divers organes sont définies dans la loi du 23 décembre 1953 sur la Banque nationale (LBN, RS 951.11; le texte est également disponible sur Internet à l'adresse suivante: www.snb.ch). Des statuts régissant la société ne sont par conséquent pas nécessaires. Les organes de la Banque nationale sont l'Assemblée générale, le Conseil de banque, le Comité de banque, la Direction générale et la Commission de contrôle ainsi que, sur le plan régional, les comités locaux et les directions locales. Le Conseil de banque est l'organe de surveillance suprême de la Banque nationale (art. 43 LBN). Il est formé de quarante membres, dont vingt-cinq sont désignés par le Conseil fédéral et quinze par l'Assemblée générale (art. 40 à 42 LBN). La surveillance et le contrôle régulier de la gestion des affaires sont exercés par le Comité de banque (art. 48 et 49 LBN), qui comprend dix membres nommés par le Conseil de banque (art. 48 LBN). La Direction générale est l'organe exécutif supérieur de la Banque (art. 52 LBN). Ses trois membres sont nommés par le Conseil fédéral, sur proposition du Conseil de banque, pour une période administrative de six ans (art. 53 LBN). La Commission de contrôle se compose de trois membres et de trois suppléants qui sont élus chaque année par l'Assemblée générale (art. 51 LBN). Elle vérifie les comptes annuels. Depuis l'exercice 1999, elle est formée des mêmes spécialistes (experts-comptables diplômés et spécialistes bancaires, dont la liste figure à la page 122). La Commission de contrôle remet un rapport écrit au Conseil de banque (art. 729a CO). Ni le Conseil de banque ni le Comité de banque n'ont constitué en leur sein un comité de révision.

Les droits des actionnaires sont définis eux aussi dans la loi sur la Banque nationale; les règles du code des obligations sur la société anonyme sont applicables à titre supplétif (art. 13 LBN). Etant donné que la Banque nationale assume un mandat public et qu'elle est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération, les droits des actionnaires sont restreints par rapport à ceux d'une société anonyme de droit privé. Seuls les citoyens suisses et les collectivités suisses de droit public, de même que les personnes morales et autres sociétés ayant leur domicile principal en Suisse peuvent être actionnaires avec droit de vote (art. 7 LBN). Les actionnaires qui n'appartiennent pas au cercle des corporations et établissements suisses de droit public disposent de cent voix au plus pour leurs propres actions et celles qu'ils représentent (art. 35, al. 3 LBN). Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire à l'Assemblée générale (art. 29 LBN). L'Assemblée générale ne nomme que quinze des quarante membres du Conseil de banque (art. 38 LBN). Le dividende ne peut pas dépasser 6% du capital versé (art. 27, al. 2 LBN); le bénéfice de l'exercice sert en outre à doter le fonds de réserve (art. 27, al. 1 LBN), et le solde est réparti entre la Confédération et les cantons selon une clé fixée par la loi (art. 27, al. 3 et 4 LBN). Le rapport annuel est soumis à l'approbation du Conseil fédéral avant d'être présenté à l'Assemblée générale (art. 25, al. 3 LBN). Plusieurs autres dispositions régissant l'Assemblée générale – prise de décisions (art. 34 LBN), ordre du jour et convocation (art. 30 LBN) – s'écarterent elles aussi du droit de la société anonyme.

Les indemnités auxquelles les membres des organes de la Banque nationale ont droit sont fixées dans des règlements édictés par le Conseil de banque et approuvés par le Conseil fédéral (art. 61 LBN). De plus amples informations sur ces indemnités, sur les actions détenues par les membres des organes et sur les liens d'intérêts des membres des organes figurent dans les chapitres «Informations financières» (voir page 95) et «Liste des membres des organes de surveillance et de direction» (voir page 120).

Organes et attributions

Droits des actionnaires

Indemnités versées aux membres des organes de la BNS et liens d'intérêts de ces membres

Information des actionnaires

Les avis aux actionnaires sont donnés en principe par lettre signature envoyée à la dernière adresse indiquée dans le registre des actions et par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (art. 11 LBN). Les actionnaires ne reçoivent pas d'informations qui ne soient pas accessibles au public également (voir pages 128s et site Internet de la Banque nationale).

Actions nominatives cotées en bourse

Les actions, nominatives, de la Banque nationale sont cotées en bourse. Les cantons et les banques cantonales détiennent 53% des actions; le canton de Berne possède 6630 actions (6,63% du capital), et celui de Zurich, 5200 actions (5,20%). Le reste des actions est principalement en mains de personnes physiques (voir page 107). La Confédération ne possède aucune action.

La Banque nationale n'est pas structurée comme un groupe.

2 Organisation

Conduite des affaires et surveillance

Chacun des trois départements de la Banque nationale est dirigé par un membre de la Direction générale. Dans la conduite de la politique monétaire, la Direction générale jouit d'un degré élevé d'autonomie. La Direction générale et le Conseil fédéral doivent s'informer et se concerter avant de prendre des décisions importantes en matière de politique monétaire et conjoncturelle. Les directions locales gèrent les succursales conformément aux règlements et aux instructions de la Direction générale. Le Conseil de banque, le Comité de banque et la Commission de contrôle exercent la surveillance sur les activités de la Banque nationale.

Structure

Le siège juridique de la Banque nationale est à Berne, et le siège de la Direction générale, à Zurich. Les 1^{er} et 3^e départements sont à Zurich, alors que le 2^e département est à Berne. Deux succursales dotées de services de caisse, l'une à Genève et l'autre à Lugano, contribuent, avec les deux sièges, à assurer l'approvisionnement du pays en numéraire. Quatre autres succursales sont établies à Bâle, à Lausanne, à Lucerne et à Saint-Gall. Elles observent l'évolution de la vie économique sur le plan régional, comme le font aussi les sièges et les succursales avec services de caisse. Pour la mise en circulation et la reprise de billets et de pièces, la Banque nationale dispose également de seize agences qui sont gérées par des banques cantonales. Elle a en outre mis en place un vaste réseau de correspondants, lesquels remplissent les fonctions d'un représentant local de l'institut d'émission dans le trafic des paiements.

Réorganisation

En 2003, la Banque nationale a remanié son organisation interne. La répartition des tâches entre les trois départements a été adaptée en partie. Ce remaniement a permis d'exploiter un potentiel de synergies et de séparer des fonctions devenues incompatibles sur le plan de l'exploitation. La gestion des actifs, les opérations bancaires et les services bancaires fournis à la Confédération ont été regroupés au 3^e département, à Zurich. Les caisses des sièges et des succursales ont été subordonnées au 2^e département, à Berne, et le control-ling a été séparé de la comptabilité centrale. En outre, les structures de conduite ont été allégées. La réorganisation sera achevée au cours de l'année 2004.

La Banque nationale a pour tâche principale de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Le 1^{er} département définit la stratégie. L'unité d'organisation (UO) Affaires économiques analyse l'évolution de la conjoncture, en Suisse comme à l'étranger, établit des prévisions d'inflation et livre les bases en vue de l'adoption des décisions de politique monétaire. En outre, elle met à disposition les informations statistiques. L'UO Affaires internationales est chargée des questions monétaires internationales. L'UO Marchés financiers du 3^e département met en œuvre la politique monétaire en passant des opérations sur les marchés financiers. Les questions ayant trait à la stabilité du système financier entrent dans les attributions de la Stabilité systémique et surveillance, une UO du 2^e département.

Conduite de la politique monétaire

Les sièges et les succursales établissent des rapports sur chacune des régions du pays, rapports dont se sert l'UO Affaires économiques dans ses analyses de l'évolution de la conjoncture. A cette fin, ils entretiennent des relations avec de nombreuses entreprises de toutes les branches et avec les principales associations économiques.

Relations avec l'économie régionale

L'administration et la gestion de l'or, des avoirs en devises et des obligations en francs incombent aux UO Gestion des actifs et Marchés financiers du 3^e département. La stratégie de placement et le contrôle des risques entrent dans les attributions d'une UO éponyme, rattachée elle aussi au 3^e département.

Gestion des actifs

Les tâches liées aux mouvements de numéraire entrent dans les attributions de l'UO Billets et monnaies du 2^e département. L'institut d'émission met en circulation, par son réseau de comptoirs, les billets de banque ainsi que les pièces de monnaie frappées par la Confédération. Il maintient la qualité du numéraire en circulation. Il contrôle le numéraire qui lui est retourné et élimine les contrefaçons ainsi que les billets et pièces qui ne satisfont plus aux exigences.

Paielements en espèces

En outre, la Banque nationale concourt à la conception et au déroulement du trafic des paiements sans numéraire. Les UO Stabilité systémique et surveillance (2^e département), mais aussi Opérations bancaires et Informatique (3^e département) traitent des questions stratégiques et techniques liées au trafic des paiements sans numéraire.

Paielements sans numéraire

Les services bancaires que l'institut d'émission rend à la Confédération sont fournis avant tout par le 3^e département. Celui-ci gère les comptes fédéraux, effectue des paiements en Suisse et à l'étranger sur ordre de la Confédération, aide cette dernière dans l'administration de ses titres et contribue à l'émission des emprunts fédéraux. En outre, le 3^e département passe pour la Confédération des opérations sur les marchés des changes et de l'argent.

Services bancaires fournis à la Confédération

3 Personnel et ressources techniques

Effectif et taux de rotation du personnel

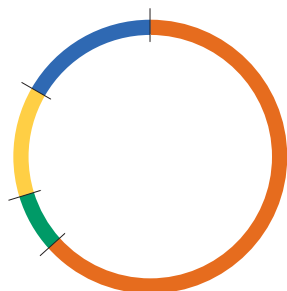
A fin 2003, la Banque nationale occupait 652 personnes, y compris 20 apprentis. En un an, l'effectif du personnel a augmenté de 35 unités. Exprimé en postes à plein temps, il a passé de 573,6 à 607,9. Le nombre des employés occupés à temps partiel a progressé de 16 pour s'établir à 154, ce qui correspond à 23,6% de l'effectif. Le sensible accroissement de l'effectif du personnel s'explique principalement par le fait que des postes restés vacants ces dernières années ont été pourvus, mais aussi par de nouvelles tâches attribuées aux UO Affaires internationales, Affaires économiques, Informatique et Stabilité systémique et surveillance. Dans le sillage de la réorganisation (voir page 76), 20 places de travail doivent être transférées de Berne à Zurich. Le taux de rotation du personnel s'est établi à 3,9%, contre 4,6% en 2002.

Développement du personnel

La stratégie pour le développement du personnel a été remaniée fondamentalement. Grâce à la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, le personnel de la Banque nationale bénéficie de mesures de développement répondant mieux à ses besoins. Ceux-ci sont établis systématiquement lors des entretiens annuels d'évaluation. Des objectifs sont ensuite définis, et des mesures adéquates sont choisies parmi les nombreuses possibilités à disposition. L'offre pour le développement des cadres a été elle aussi élargie. Elle porte non seulement sur des cours traditionnels, qui ont fait leurs preuves, mais aussi sur des séminaires destinés aux cadres chevronnés. Les cadres et les collaboratrices et collaborateurs ayant le potentiel pour devenir cadres disposent d'un nouveau modèle qui permet de comparer la situation effective à la situation souhaitée et d'analyser ainsi leur potentiel de développement et leurs besoins; les résultats d'évaluations individuelles sont également pris en considération.

Gestion des immeubles

Au siège de Zurich, les travaux de transformation des locaux de la caisse et de l'entresol, mais aussi le remplacement des installations du bâtiment principal ont pu commencer au premier trimestre de 2003. En octobre, la seconde étape des travaux a été lancée, après l'achèvement de la première étape. Le maintien de la sécurité et de l'exploitation pendant ces travaux a posé des problèmes particuliers. En outre, les travaux d'études et de préparation en vue de la transfor-



Personnel Effectif

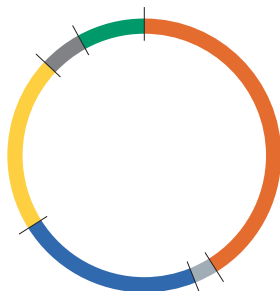
Hommes à plein temps 413

Hommes à temps partiel 45

Femmes à plein temps 85

Femmes à temps partiel 109

Total: 652 à fin 2003



Répartition des coûts en pour-cent

Numéraire 41

Paielements sans numéraire 3

Opérations actives 22

Politique monétaire 21

Services rendus à la Confédération 5

Services à des tiers 8

mation du bâtiment de la Nüscherstrasse 22, à Zurich, sont en voie d'achèvement; le permis de construire a été accordé. Ces travaux de transformation devraient commencer au deuxième trimestre de 2004, et le bâtiment rénové sera probablement à disposition un an plus tard.

Les objectifs fixés en matière de réduction de la consommation de ressources naturelles pour les années 1996 à 2002 ont presque tous été atteints. Il ressort de l'écobilan dressé en 2003 que les atteintes à l'environnement causées par la Banque nationale ont diminué au total de 22% entre 1996 et 2002. La principale contribution à cette évolution a découlé de la consommation d'électricité, qui a baissé de 14%. La consommation de papier a même fléchi de 58%. Du côté de la consommation d'eau, l'objectif a été manqué de peu, soit de 3%, du fait des travaux de transformation en cours. Pour la période couvrant les années 2003 à 2008, la Banque nationale a remanié sa charte sur l'environnement et fixé de nouveaux objectifs. Pendant ce cycle, les principales répercussions sur l'écobilan devraient venir d'une réduction de 15% de la consommation d'énergie. Simultanément, les émissions de CO₂ causées par les activités de la Banque nationale devraient baisser.

L'utilisation plus intense des logiciels d'application mis à disposition par l'Informatique, mais aussi un fort accroissement du volume des données ont exigé une extension de l'infrastructure (réseaux, serveurs et mémoires). Tous les micro-ordinateurs des collaboratrices et collaborateurs ont été remplacés par des modèles récents. Des dispositions ont été prises en vue du renouvellement des applications centrales qui sont utilisées par les unités d'organisation chargées de la gestion des actifs et du contrôle des risques. La sécurité des systèmes informatiques continue à jouer un rôle important, et une partie considérable des ressources informatiques est mobilisée à cet effet.

Dans l'ensemble des coûts d'exploitation de la Banque nationale, la part revenant au numéraire – fabrication des billets de banque, mais aussi circulation des billets et des pièces – est la plus élevée. Elle avait régressé nettement du fait de la réduction du nombre des centres assurant la distribution et le tri des billets et des pièces. L'introduction de l'euro fiduciaire, au début de 2002, a ensuite engendré une augmentation de la demande de billets de banque, augmentation qui a eu des effets jusqu'en 2003. Dans l'ensemble des coûts d'exploitation, la part du numéraire s'est ainsi stabilisée à 41%, tant en 2002 qu'en 2003. La part des coûts du trafic des paiements sans numéraire est restée inchangée à 3%. Ces coûts découlent des prestations de la Banque nationale dans les paiements interbancaires et des services fournis, en matière de paiements, à des banques centrales étrangères et à des organisations internationales.

Les opérations actives – opérations sur les marchés des changes et de l'argent, opérations sur titres et sur or, avances sur nantissement, gestion des placements financiers et de l'or – formaient, comme en 2002, 22% des coûts d'exploitation. L'extension des activités a entraîné ces dernières années des charges accrues pour la gestion des réserves monétaires et des actifs libres, en particulier de l'or. La part des coûts dus à l'élaboration et à la formulation de la politique monétaire ainsi qu'à l'établissement des statistiques s'est établie à 21%, soit à son niveau de l'année précédente. La part revenant aux services rendus à la Confédération a augmenté de 1 point pour s'inscrire à 5%, tandis que celle des services à des tiers a baissé de 1 point, passant à 8%. Les services rendus à la Confédération regroupent les coûts en rapport avec toutes les prestations que la Banque nationale fournit à la Confédération et à des entreprises qui lui sont proches. Les services à des tiers comprennent la contribution au Centre d'études de Gerzensee, les coûts de la coopération internationale, notamment ceux qui se rapportent au Fonds monétaire international, et l'aide technique à des banques centrales étrangères.

Fin du cycle 1996–2002 de la gestion de l'environnement

Développements dans l'informatique

Coûts dus au numéraire: stabilisation

Faibles variations des autres postes de coûts

4 Modifications dans la composition des autorités et de la direction de la Banque

Conseil de banque

La période administrative de quatre ans du Conseil de banque a pris fin le 25 avril 2003, date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Le Conseil fédéral et l'Assemblée générale ont alors reconduit dans leurs fonctions, pour la période administrative suivante, le président et les membres du Conseil de banque dont le mandat était renouvelable et qui étaient disposés à accepter un nouveau mandat (voir pages 119s).

Le 14 mars 2003, le Conseil fédéral a nommé Madame Ruth Lüthi, Fribourg, conseillère d'Etat, directrice de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg, vice-présidente du Conseil de banque.

Il a nommé également deux nouveaux membres du Conseil de banque, à savoir Madame et Monsieur Werner Messmer, Kradolf-Schönenberg, conseiller national, président central de la Société suisse des entrepreneurs, et Simonetta Sommaruga, Spiegel près Berne, conseillère nationale, présidente de la Fondation pour la protection des consommateurs.

Le 25 avril 2003, l'Assemblée générale des actionnaires a nommé trois nouveaux membres du Conseil de banque, soit Messieurs Charles Favre, Echallens, conseiller national, Albert Lauper, Villars-sur-Glâne, président du conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA, et Rudolf Stämpfli, Berne, copropriétaire et président du conseil d'administration de Stämpfli Holding SA, président désigné de l'Union patronale suisse.

Comités locaux

Au 25 avril 2003, date de l'Assemblée générale, et au mois d'août 2003, les comités locaux de Zurich et de Berne ont enregistré les départs de Messieurs Kurt E. Feller, Wollerau, président du conseil d'administration de Rieter Holding SA, et Reto Hartmann, Hünibach.

La Banque nationale les remercie très chaleureusement du concours qu'ils lui ont apporté.

Le Conseil de banque a procédé aux nominations suivantes:

Comité local de Zurich

Monsieur Hans R. Rüegg, Rüti, président du conseil d'administration de Baumann Ressorts SA;

Comité local de Berne

Monsieur Oscar A. Kambly, Trubschachen, président du conseil d'administration de Kambly SA.

En outre, le Comité de banque a nommé deux nouveaux vice-présidents de comités locaux en se fondant sur le principe de l'ancienneté.

<p>Sur proposition du Conseil de banque, l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2003 a renouvelé les mandats des membres de la Commission de contrôle, à savoir Madame et Messieurs Kaspar Hofmann, Adliswil, expert-comptable dipl., Hofmann Wirtschaftsprüfung AG, réviseur responsable depuis l'exercice 1996,</p> <p>Hans Michel, Egnach, et</p> <p>Maryann Rohner, Zurich, experte-comptable dipl., Treureva AG;</p>	Commission de contrôle
<p>et ceux des suppléants de la Commission de contrôle, à savoir Messieurs Josef Blöchlinger, Begnins, expert-comptable dipl., Moore Stephens Refidar SA,</p> <p>Jean-Claude Grangier, Epalinges, et</p> <p>Werner M. Schumacher, Binningen, directeur, président de la direction de la Banque Jenni et Cie SA.</p>	

<p>Au 30 avril 2004, date de l'Assemblée générale, tous les membres du Conseil de banque, des comités locaux et de la Commission de contrôle arrivent à la fin de leur période administrative ou sont appelés à remettre leur mandat du fait du remaniement des organes, lié à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Banque nationale. L'institut d'émission leur adresse ses vifs remerciements pour les précieux services qu'ils lui ont rendus, pendant de nombreuses années pour maints d'entre eux.</p>	Remaniement des organes
<p>Conformément aux articles 39, 42 et 47 de la nouvelle loi sur la Banque nationale, qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2004, le Conseil de banque sera composé de onze membres, dont six – parmi lesquels le président et le vice-président – seront nommés par le Conseil fédéral et cinq par l'Assemblée générale. Les comités locaux, en tant qu'organes institués par la loi, seront supprimés; le Conseil de banque sera cependant habilité à nommer des conseils consultatifs régionaux. A l'avenir, l'Assemblée générale élira chaque année un organe de révision au lieu de l'actuelle Commission de contrôle.</p>	
<p>Le 11 février 2004, le Conseil fédéral a nommé six membres du Conseil de banque, à savoir Mesdames et Messieurs</p> <p>Hansueli Raggenbass, Kesswil, avocat, président du Conseil de banque (ancien),</p> <p>Ruth Lüthi, Fribourg, conseillère d'Etat, directrice de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg, vice-présidente du Conseil de banque (ancienne),</p> <p>Konrad Hummler, Teufen, associé de MM. Wegelin & Co., banquiers privés (nouveau),</p> <p>Marina Masoni, Lugano, conseillère d'Etat, cheffe du Département des finances et de l'économie du canton du Tessin (nouvelle),</p> <p>Fritz Studer, Meggen, (nouveau), et</p> <p>Eveline Widmer-Schlumpf, Felsberg, conseillère d'Etat, cheffe du Département des finances et des affaires militaires du canton des Grisons (nouvelle).</p>	

Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale	Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2004 d'élire Messieurs
	Ueli Forster, Saint-Gall, président d'économiesuisse, président du conseil d'administration de Forster Rohner SA, Serge Gaillard, Bolligen, secrétaire dirigeant de l'Union syndicale suisse, Armin Jans, Zoug, professeur d'économie à la Zürcher Hochschule Winterthur, Franz Marty, Goldau, président du conseil d'administration de l'Union Suisse des Banques Raiffeisen, et Alexandre Swoboda, Genève, professeur à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales, membres du nouveau Conseil de banque;
	et d'élire
	PricewaterhouseCoopers AG, Zurich, organe de révision pour la période administrative 2004/2005.

Direction	Le Comité de banque a nommé, au 1 ^{er} juillet 2003, Monsieur Thomas Kübler chef par intérim de la succursale de Bâle et membre de la direction.
	Au 1 ^{er} janvier 2004, le Comité de banque a nommé Madame et Messieurs Thomas Jordan (chef de la Recherche) directeur, Hans Kuhn (chef du Service juridique) directeur, Eveline Ruoss (cheffe de la Conjoncture) directrice, Hugo Bischof (succursale de Lugano) sous-directeur, Livio Lugano (Statistique) sous-directeur, Nicolas Stoffels (Conjoncture) sous-directeur, Attilio Zanetti (Conjoncture) sous-directeur, et Jean-Daniel Zutter (succursale de Genève) sous-directeur.
	A fin décembre 2003, Monsieur Erwin Sigrist, suppléant du chef du 3 ^e département, a pris sa retraite. Le Conseil fédéral l'avait nommé à ce poste en février 1998. Monsieur Sigrist a rempli ses fonctions en se distinguant à la fois par son engagement et par ses profondes connaissances techniques. La Banque nationale le remercie très chaleureusement de son activité.
	A fin juillet 2003, Monsieur Anton Föllmi, directeur de la succursale de Bâle, a pris lui aussi sa retraite. Monsieur Föllmi a été 40 ans au service de l'institut d'émission, notamment comme détaché à l'OCDE, à Paris, en tant que chef de la Statistique ou encore comme directeur de succursale, poste auquel le Conseil fédéral l'avait nommé. La Banque nationale lui exprime sa gratitude pour tout ce qu'il lui a apporté.